

PROJET DE LOI

N° 27

adopté

SÉNAT

le 10 décembre 1980

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de l'Accord portant Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 9 et 95 (1980-1981).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord portant Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du 8 avril 1979 (ensemble trois annexes) dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 décembre 1980.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 9 (1980-1981) Sénat.